



## AVIS PUBLIC

**Prendre note que cet avis public remplace l'avis public publié le 15 décembre 2021, afin de tenir compte des consignes émises par la santé publique, le 20 décembre 2021 en rapport avec la pandémie Covid-19.**

À toutes les personnes intéressées,

Avis public est, par la présente, donné par le soussigné, que le conseil municipal de la municipalité de Nominingue, lors de la séance ordinaire qui se tiendra à 19 h 30 le 17 janvier 2022, à huis clos.

En contexte de pandémie, la consultation publique durant laquelle doit normalement être présentées les dérogations mineures est remplacée par une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours suivant le présent avis, soit du 24 décembre 2021 au 7 janvier 2022 inclusivement.

Pour permettre à toute personne intéressée de se faire entendre, les commentaires écrits pourront être reçus par courriel [reception@municipalitenominingue.qc.ca](mailto:reception@municipalitenominingue.qc.ca) ou par courrier au 2110, chemin du Tour-du-Lac, Nominingue (Québec) J0W 1R0, conformément aux directives du gouvernement du Québec.

Le conseil devra statuer sur les demandes de dérogation mineure concernant les propriétés suivantes à Nominingue :

- **Dérogation mineure no. 2021-348** : 2252- 2254 rue du Sacré-Cœur (*Mat.1840-09-7277*)

La présente demande vise à déroger à l'annexe A de la grille des usages et normes du règlement de zonage 2012-362. Plus précisément, de rendre réputé conforme l'empiètement complet dans la marge avant pour la construction d'une passerelle couverte, permanente, jusqu'à la limite du trottoir municipal.

- 
- **Dérogation mineure no. 2021-467** : 3752 chemin du Tour -du- Lac (*mat.2248-53-0794*)

La présente demande vise à déroger à l'annexe A de la grille des usages et normes du règlement de zonage 2012-362 pour la zone Va-4. Plus précisément, de rendre réputé conforme la diminution de la marge latérale droite de 2,40 m pour la construction d'un garage annexé au bâtiment principal.

- 
- **Dérogation mineure no. 2021-396** : 1512 chemin des Buses (*mat.1338-67-1040*)

La présente demande vise à déroger à l'article 9.10 du règlement 2021-362 afin de rendre réputé conforme un hangar de 297 mc pour usage agricole dans la zone Ru-03.

- 
- **Dérogation mineure no. 2021-194** : lot 37-5 rue des Merles (*mat.1740-00-5438*)

La présente demande vise à déroger à la superficie constructible de 5 000 mc pour le lot P-37-Lora-05 (devenu 5 735 918 au cadastre officiel du Québec) exigé à l'annexe A de la grille des usages et normes du règlement de zonage 2012-362 pour la zone Va-14.

- 
- **Dérogation mineure no.2021-441** : lot 5 734 349 chemin des Saules (*mat. 2046-76-4294*)

La présente demande vise à déroger à la superficie totale de terrain de 5 000 mc, exigé à l'annexe A de la grille des usages et normes du règlement de zonage 2012-362 pour la zone Vb-1 afin de rendre réputé conforme la superficie totale de 4 975 mc du lot 5 734 349 cadastre officiel du Québec.

---

- **Dérogation mineure no.2021-426 : 512 chemin des Colibris (mat.1238-00-6998)**

La présente demande vise à déroger à l'annexe A de la grille des usages et normes du règlement de zonage 2012-362. Plus précisément, de rendre réputé conforme un empiètement supplémentaire dans la marge avant.

Donné à Nominique, ce 21 décembre 2021



François St-Amour, ing.  
Directeur général et greffier-trésorier

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, **François St-Amour**, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Nominique, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Web de la Municipalité, le 21 décembre 2021, entre 8 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce vingt et unième jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt et un (21 décembre 2021).



---